



DOSSIER - FERRAILLES

« DES DÉBOUCHÉS PÉRENNES
POUR LE NON VALORISABLE »

Crise du stockage des déchets non-dangereux, Covid-19, approvisionnements, augmentation de puissance des équipements, filière VHU à la veille de son éco-organisme, reconnaissance de la performance de tri, sortie du statut de déchet : tour d'horizon des sujets d'actualité des broyeurs avec Alban Grosvallet, président de leur commission au sein de [FEDEREC](#).



© Federec

Pour Alban Grosvallet, les matières qui sortent des broyeurs « répondent à un besoin du marché, elles respectent un cahier des charges précis. Il n'y a pas lieu de contraindre leur commercialisation. »

Recyclage Récupération : Comment les broyeurs ont-ils passé la crise sanitaire de l'an dernier et celle des décharges ?

Alban Grosvallet : Le premier confinement de mars-avril 2020 a eu pour conséquence immédiate la baisse des activités. Pour

autant, celles-ci ont repris rapidement lors du déconfinement, et le deuxième confinement à l'automne 2020 n'a exercé quant à lui qu'un très faible impact. Mais à cette crise sanitaire s'en est effectivement ajouté une autre : la saturation des installations de stockage de déchets non-

dangereux. Constatée depuis la fin d'année 2018, celle-ci a contraint plusieurs entreprises du recyclage à mettre à l'arrêt certaines de leurs installations, faute de débouchés pour leurs déchets ultimes. Ces installations ont pu redémarrer depuis. Le processus de recyclage produit irrémédiablement une fraction résiduelle non recyclable. Si faible soit elle, cette fraction n'a d'autres possibilités que d'être enfouie ou parfois incinérée. Si ces déchets ultimes ne peuvent plus être évacués, c'est toute la chaîne de recyclage qui est alors bloquée, provoquant ainsi l'inverse de l'effet escompté.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte impose une réduction drastique des capacités de stockage des déchets ultimes, sans distinction du producteur. C'est sur ce point que nous nous battons aujourd'hui : donner la possibilité aux centres de recyclage performants, tels que le sont les broyeurs, de pouvoir trouver des débouchés pérennes pour les fractions non valorisables, tout en poursuivant les développements et recherches pour toujours réduire cette fraction non valorisée.

R.R. : Quelle est la situation en matière de volumes d'approvisionnements des broyeurs ?

A. G. : Ces approvisionnements sont aujourd'hui suffisants et globalement stables. On a retrouvé un rythme normal. Chacun adapte sa production selon les approvisionnements et les campagnes de prime incitative au renouvellement du parc automobile vers une mobilité plus verte.

**R.R. : Reste-t-on dans une situation de surcapacité en France ? L'avenir appartiendrait-il à des grosses cisailles de capacité intermédiaire entre les cisailles classiques et les broyeurs classiques ?**

A. G. : Le parc des broyeurs représente une cinquantaine d'installations en France. Au fil du temps, on a observé que les opérateurs installaient des unités de plus en plus puissantes, jusqu'à 250 tonnes par heure. Certes sur le papier si on cumule toutes les puissances, on arrive à la conclusion d'une surcapacité. Mais les approvisionnements ne sont pas linéaires, bien au contraire, les entrées de déchets à traiter varient directement en fonction des prix du marché. Ainsi des pics d'approvisionnement sont fréquents et dans ces circonstances ce sont les broyeurs aux plus fortes puissances qui peuvent les traiter au mieux : une plus forte capacité de traitement signifie moins de stocks sur le site, donc moins de risques d'incendie et d'accident. C'est aussi dans cette logique que les puissances des broyeurs ont augmenté au fil du temps. S'agissant des cisailles, le même phénomène a été relevé d'équipements dont les rendements peuvent en effet atteindre ceux de certains broyeurs. Cette évolution permet de préparer davantage de qualités différentes, en traitant par campagne par exemple des métaux non ferreux en supplément de la quantité normale de ferrailles à cisailer.

R.R. : Comment évoluent les discussions sur la mise en place d'un éco-organisme VHU, en particulier sur les enjeux soulevés par FEDEREC comme la garantie de traçabilité, la liberté de choix de l'exutoire, ou l'amélioration de la lutte contre les filières illégales ?

A. G. : FEDEREC discute avec les pouvoirs publics sur la mise en place d'un éco-organisme et celles de systèmes individuels

ou de systèmes collectifs pour la filière VHU. Nous insistons évidemment sur la maturité de la filière. Il est important de relever qu'aujourd'hui la REP VHU est quasi entièrement gérée par les entreprises de collecte et de traitement des véhicules (centres VHU et broyeurs) qui internalisent les recettes et les dépenses, et prennent les initiatives de développement et d'investissements sans conséquences financières sur le dernier détenteur, tout en atteignant les taux de recyclage et de valorisations exigés par la directive européenne.

“LA FILIÈRE VHU EST DÉJÀ STRUCTURÉE ET OFFRE DES PERFORMANCES DE RECYCLAGE ÉLEVÉES.”

Plusieurs points sont à relever : aucun objet manufacturé ne dispose d'un tel niveau de traçabilité (plaques d'immatriculation, numéro d'identification du véhicule, assurances, contrôle technique périodique) et l'organisation de la filière s'appuie déjà massivement sur cette particularité exceptionnelle ; parmi les objets manufacturés, les automobiles sont de très grande valeur, à tel point que même devenu « hors d'usage », le véhicule reste généralement à valeur positive, à la différence des autres déchets. Par conséquent, la notion « d'abandon », et tout ce qui en découle, s'y applique très mal.

Globalement, la filière VHU est déjà structurée et offre des performances de recyclage élevées. Pour autant, nous partageons certaines inquiétudes du gouvernement comme le sujet de l'arrivée des véhicules électriques pour lesquels la filière n'est aujourd'hui pas organisée et ne dispose que de peu d'informations des producteurs, en l'occurrence les fabricants de ces véhicules. D'autres enjeux concernent le traitement des polluants organiques persistants ou le développement de la filière CSR. Dans ce contexte, l'éco-organisme qui verra le jour pourra apporter des solutions financières. Le gouvernement a également insisté sur le besoin de lutter

plus fermement contre la filière illégale. À FEDEREC, nous sommes particulièrement impliqués sur ce sujet et avons créé une cellule spécifique visant à agir en concertation avec les pouvoirs publics.

R.R. : Quelles sont les autres actualités de la commission broyeurs ?

A. G. : La commission suit activement les projets de texte relatifs à la performance de tri. Le Code de l'environnement prévoit que les installations de stockage de déchets non dangereux non inertes doivent prioriser la réception de résidus de tri des activités de valorisation lorsqu'elles traitent des déchets issus d'une collecte séparée et satisfait à des critères de performance. FEDEREC a donc été consultée sur un projet d'arrêté définissant les critères qui permettent de qualifier une installation de tri de déchets comme performante, en fixant notamment les proportions maximales de refus de tri et d'impureté dans la fraction valorisable. Le dernier sujet d'actualité est le projet en cours de la Commission européenne d'interdire l'export de déchets hors des pays membres de l'UE.

Les matières qui sortent de nos installations et sont directement réutilisables par les aciéries dans le monde entier conservent un statut de déchets. Certes la réglementation prévoit que nous pouvons bénéficier de la sortie de ce statut en garantissant un taux d'impuretés inférieur à 2 % – ce qui est le cas pour la production des installations de broyage –, mais là encore une réglementation vient imposer des contraintes supplémentaires qui vont complexifier le marché. FEDEREC travaille avec la fédération européenne Euric sur ce sujet : ces matières répondent à un besoin du marché, elles respectent un cahier des charges précis. Il n'y a pas lieu, à notre sens, de contraindre leur commercialisation.

“LES APPROVISIONNEMENTS NE SONT PAS LINÉAIRES, BIEN AU CONTRAIRE.”

Propos recueillis par Mathieu Noyer